

titution autrichienne dans le sens fédéraliste. En outre, le Parlement, composé des fédéralistes, adopterait difficilement le Compromis et ne consentirait jamais à une telle division de la monarchie.

Les Allemands étaient donc irrités par la possibilité d'un tel Parlement fédéraliste ; d'autre part, le gouvernement devait avoir des craintes sérieuses devant l'opposition du Parlement contre le Compromis. On se décida donc à convoquer le Reichsrat étroit où la majorité pourrait être plus favorable aux desseins de la cour. Belcredi fut remplacé par Reust qui convoqua l'ancien Reichsrat étroit.

Le Reichsrat reçut tous les droits réservés auparavant à l'ancien Reichsrat plénier qui a cessé de fonctionner lorsque la constitution avait été suspendue et disparaîtrait définitivement du moment où les Magyars et la couronne seraient tombés d'accord sur le texte du Compromis. Sa compétence s'étend exclusivement à l'Autriche seule. Son rôle principal est d'adopter le Compromis austro-hongrois et de donner une nouvelle Constitution à la Cisleithanie. En effet, par le Compromis la Constitution de février tombait en ruine, car son trait essentiel, l'empire centraliste, le Parlement central et unique, n'existaient plus.

Devant ces événements quelle pouvait être l'attitude des Tchèques ? Il était possible que dans le Reichsrat convoqué par Reust les centralistes allemands eussent la majorité. Tout ce qui s'était passé dans les derniers temps était manifestement opposé au programme traditionnel des Tchèques, qui ne voulaient jamais consentir à la division de la monarchie au profit des Ma-